

## Quatrième séance, vendredi 15 juin 2007

Présidence de M. Jacques Morand, président

**SOMMAIRE:** Communications. – Commission. – Assermentation des deux derniers membres élus au Conseil de la magistrature. – Projet de décret N° 20 relatif aux naturalisations. – Rapport N° 305 sur le postulat N° 233.03 Beat Vonlanthen/Jean-Pierre Dorand (formation politique des jeunes). – Motion N° 157.06 Bruno Fasel/Marie-Hélène Brouchoud-Bapst (loi sur la chasse et la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes); retrait. – Motion N° 145.06 Jean-Noël Gendre/Georges Godel (aide aux propriétaires forestiers pour préserver durablement les fonctions d'intérêt public de la forêt); prise en considération. – Postulat N° 313.06 Jean-Noël Gendre/Paul Sannonnens (mise en place d'une politique cantonale pour préserver les fonctions d'intérêt public de la forêt); prise en considération. – Projet de loi N° 17 modifiant la loi sur les agglomérations; entrée en matière, première et deuxième lectures, vote final. – Clôture de la session.

La séance est ouverte à 8 h 30.

**Présence** de 98 députés; absents: 12.

Sont absents avec justification: M<sup>me</sup> et MM. Bruno Boschung, Michel Buchmann, Christine Bulliard, Elian Collaud, Pierre Décaillet, Alex Glardon, Christian Marbach, André Schoenenweid, Yvonne Stempfel-Horner, Theo Studer, Emanuel Waeber et Werner Zürcher.

MM. et M<sup>mes</sup> Isabelle Chassot, Anne-Claude Demierre, Georges Godel, Erwin Jutzet, Claude Lässer et Beat Vonlanthen, conseillers d'Etat, sont excusés.

### Communications

**Le Président.** 1. Le Bureau a accepté la demande du Conseil d'Etat concernant la prolongation du délai pour la présentation du projet de loi découlant de l'acceptation de la motion N° 119.05 Markus Bapst/Benoît Rey sur la création d'une loi sur les collaborations inter-cantoniales. Dans sa réponse au Conseil d'Etat, le Bureau réitère sa demande pour que les députés intéressés soient invités et associés dès le début aux travaux de préparation de ce projet de loi.

2. En ce qui concerne le programme de travail de ce matin, je vous rappelle qu'étant donné que nous avons traité hier la motion populaire 1502.06 Benjamin Bräg-

ger «Agglomération avec le district de la Singine», le point 8 de l'ordre du jour est supprimé.

3. En ce qui concerne le point 3 relatif aux naturalisations, je vous informe que le Bureau a décidé, bien que ce décret vous soit parvenu avec du retard, de le traiter à cette session pour ne pas prêter les personnes concernées. Il vous demande de faire preuve d'une certaine compréhension.

4. L'orage de hier, vraisemblablement un coup de foudre, a endommagé certaines installations techniques. Nous devrions cependant pouvoir travailler correctement. On a encore deux ou trois soucis de micro. Les enregistrements devraient fonctionner, les panneaux aussi, mais on n'est pas à l'abri d'une nouvelle panne.

5. Lorsque vous prenez la parole, je vous demande de ne pas déplacer les micros des prises auxquelles ils ont été reliés initialement, ceci pour faciliter le travail de notre coordinatrice qui vous donne la parole. Ces micros sont destinés à vous, députés, en fonction de votre place et il ne faut vraiment pas les déplacer sans quoi on encourt un problème technique qui, au fond, n'est pas un. Merci de votre compréhension

### Commission

*Commission parlementaire nommée par le Bureau en sa séance du 14 juin 2007*

#### **Projet de décret concernant la validation de l'initiative constitutionnelle «Fumée passive et santé»**

Daniel de Roche, président, Antoinette Badoud, Bruno Boschung, Jacqueline Brodard, Charles de Reyff, Monique Goumaz-Renz, Guy-Noël Jelk, Ueli Johner-Etter, René Thomet, Rudolf Vonlanthen, Werner Zürcher.

### Assermentation

**Le Président.** Nous allons procéder à l'assermentation d'un membre du Conseil de la magistrature. Il s'agit de M. Reinold Raemy. M. Michel Chevalley ayant eu des soucis préfectoraux va arriver avec du retard. Nous allons donc procéder à l'assermentation de M. Reinold Raemy dans un premier temps et de M. Michel Chevalley lorsqu'il aura rejoint la salle du Grand Conseil. Je prie MM. les Huissiers de faire entrer dans la salle le nouvel élu. J'invite l'assemblée et les occupants des tribunes à se lever.

**Assermentation** de *M. Reinold Raemy*, membre élu au Conseil de la magistrature sur proposition des sept premiers membres élus à la session de mars 2007.

– Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

**Le Président.** Monsieur, vous venez d'être assermenté dans votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de plaisir dans l'exercice de votre nouvelle fonction.

### Projet de décret relatif aux naturalisations<sup>1</sup>

Rapporteur: **Gilles Schorderet** (*UDC/SVP, SC*)

Commissaire: **Pascal Corminbœuf, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**

#### Entrée en matière

**Le Rapporteur.** En préambule, j'aimerais vous adresser les regrets de la Commission des naturalisations concernant l'envoi tardif du présent projet de décret que vous n'avez reçu que le 12 juin. Veuillez croire que ce malheureux retard est totalement indépendant de la volonté et des travaux de la commission qui a terminé l'étude des dossiers pour le présent projet le 15 mai. Le Service des naturalisations l'a alors transmis à la Direction des institutions le lendemain 16 mai. Les fêtes religieuses de l'Ascension, de la Pentecôte et de la Fête-Dieu sont certainement pour quelque chose dans le retard pris par l'administration à nous fournir le présent projet de décret.

Cela étant dit, chaque groupe parlementaire a un ou deux représentants au sein de la Commission des naturalisations et je peux vous garantir que ces députés font un travail assidu, avec beaucoup de conviction et d'engagement et que les dossiers sont étudiés de manière approfondie. Il est quand même à relever que lors des auditions, nous avons devant nous non pas des numéros ou des articles de loi, mais bien des personnes humaines avec des parcours de vie parfois chaotiques, parfois fantastiques, en tout cas bien souvent hors du commun; des gens qui ont vu, pour certains, la guerre, pour d'autres, la misère et qui pour la plupart ont une grande fierté d'acquérir la nationalité suisse ainsi qu'une profonde volonté d'intégration et de respect de notre Constitution. Il aurait été regrettable pour toutes ces personnes que l'on repousse ce décret au mois de septembre. Lors de l'audition, la commission les a informées que leur dossier serait présenté au Grand Conseil à la session de juin.

La Commission des naturalisations s'est réunie à sept reprises pour examiner le présent projet de décret. Après examen de 128 dossiers et audition des candidats de première génération et quelques-uns de deuxième, la commission a donné un préavis positif

pour 112 dossiers qui représentent 194 personnes. Elle a pu constater que toutes les personnes figurant dans ce projet de décret remplissent les conditions légales, tant fédérales que cantonales. Seize dossiers, présentés à la commission, n'ont pas pu être intégrés à ce décret car les candidats ne remplissaient pas les conditions d'intégration, le plus souvent en raison d'un manque de connaissances de notre pays, de notre canton et de leurs institutions ou alors parce qu'un des requérants ne pouvait pas se faire comprendre ou comprendre au moins une des langues officielles parlées dans notre canton. Il est à noter que deux requérants de deuxième génération seront convoqués par la commission au vu des nombreuses inscriptions dans leur fiche de police. C'est à l'unanimité de ses membres que la Commission des naturalisations vous recommande d'entrer en matière sur ce projet de décret et de l'accepter tel qu'il vous l'est soumis.

**Le Commissaire.** En complément, simplement une information. Nous devons transmettre dix jours avant à la Chancellerie pour vérification des documents. Nous constatons donc qu'avec une transmission le 15 du mois, l'envoi à la Chancellerie, l'adoption par le Conseil d'Etat le 30, les délais deviennent très courts pour vous fournir les documents dans les délais normaux. Nous allons donc étudier avec la commission la possibilité d'avancer d'une ou deux semaines toute cette transmission pour que vous ayez les documents au bon moment.

**Aeby-Egger Nicole** (*ACG/MLB, SC*). Une nouvelle fois nous est présenté un décret relatif aux naturalisations et j'aimerais attirer votre attention sur ce document. En effet, à première vue, c'est une grande liste de personnes qui apparaît. La grandeur de cette liste ne doit toutefois pas faire oublier qu'elle est la somme non pas de noms mais la somme de personnes, de familles avec des histoires de vie la plupart du temps passionnantes et des chemins qui ont amené ces personnes à être présentes sur cette liste ont souvent été longs et sinueux.

Nous toutes et nous tous qui sommes en possession d'un passeport suisse n'avons pas toujours conscience de ce qu'il représente pour ces personnes qui souhaitent le recevoir. Donc toutes les personnes mentionnées dans ce décret ont rempli les conditions et je vous remercie d'avance d'accepter ce décret.

**Le Commissaire.** Un seul commentaire: vous avez dans cette liste soumise à votre approbation les derniers cas qui ont été introduits sous l'ancien régime et qui permettait encore d'encaisser l'une ou l'autre fois un denier de naturalisation. C'est pratiquement la dernière fois.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

#### Lecture des articles

##### ART. 1

**Le Rapporteur.** Vous pouvez constater que 116 personnes de première génération et 75 personnes de

<sup>1</sup> Décret pp. 856 et ss.